



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information du Bureau de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N°218 - OCTOBRE 2013

Et les cadeaux au patronat continuent !

Après une baisse fiscale sur les entreprises de l'ordre de 12 milliards d'euros par rapport à 2013, 10 milliards par le biais du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et 2 autres via des baisses d'impôts, le gouvernement vient de renoncer à la taxe sur les excédents bruts d'exploitation.

Cet abandon a vu le jour à l'issue d'une négociation Patronat-Gouvernement. Les patrons auraient « préféré » le dispositif qui consiste en lieu et place à augmenter la taxe sur l'impôt sur les sociétés à titre exceptionnel.

Décidément, messieurs Moscovici et Cazeneuve, ministre et ministre délégué au ministère de l'économie et des finances, restent très à l'écoute des syndicats patronaux.

Pendant les entrepreneurs, en toute indécence, continuent à clamer leur « souffrance fiscale » en attribuant un carton jaune à François Hollande. (« Jeu de rôle », on l'aura compris. Il s'agit là d'un petit jeu politique.

M. Gattaz joue au patron courroucé dans un souci de flatter sa base qui vient de le désigner comme son chef de file.

Le gouvernement Hollande a besoin d'un patronat mécontent pour justifier la pression et les reculs qu'il inflige à nos salaires, impôts, protection sociale etc...

Pour le patronat et le gouvernement la priorité c'est d'être d'accord sur la politique à mener. En clair : la baisse des impôts et des cotisations sociales sur les entreprises mais discrètement, sans le dire trop fort.

Qui va payer ces allègements fiscaux et sociaux aux entreprises ? Bien évidemment les salariés et les retraités !

Pour réduire l'addition des entreprises il va falloir faire payer davantage les ménages.

Il en va ainsi de la hausse de la TVA comme de la réforme des retraites qui va se traduire par une augmentation sensible des prélèvements sur l'ensemble des ménages et un allongement des cotisations.

Par ailleurs les réductions des dépenses publiques pèseront sur les plus modestes et sur les jeunes qui ont le plus besoin de services publics et de prestations sociales.

Un chèque en blanc aux entrepreneurs pour qu'ils investissent et créent des emplois... Il y a fort à parier, comme ils le font depuis des décennies, qu'ils s'en serviront, en fait, pour le distribuer sous forme de dividendes à leurs actionnaires et continuer à frapper à la porte de l'Etat, providence du patronat, pour réclamer de nouvelles faveurs !

A nous maintenant, salariés, d'imposer au patronat et au gouvernement la société que nous voulons.

Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres, mobilisons nous pour gagner sur les 4 piliers de justice sociale :

- ➔ **Nos salaires,**
- ➔ **Nos emplois,**
- ➔ **Notre retraite,**
- ➔ **Notre protection sociale.**

• Au sommaire de ce numéro :

Edito - Jeunes diplômés : emploi / retraite / pénibilité (P.2-3) - Appel au renforcement, l'UFICT chimie et l'UGICT, des outils pour les catégories professionnelles Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres (P. 4) -

Contacts UFICT : Gentiane THOMAS (gentiane.thomas@fnic.cgt.fr) ou Patrick VANISCOTTE (patrick.vaniscotte@free.fr)

L'Edito



Imprimé par nos soins :
FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 -
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication :
Gilles HELLIER
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0618 S 06522



partir de 1973.

Ce qui veut dire qu'un jeune débutant en moyenne, sa carrière professionnelle à 26 ans ne pourra bénéficier d'une retraite à taux plein qu'à l'âge de 69 ans ou partir avant avec une retraite de misère !

Ce n'est pas la petite mesurette du rachat possible de trimestres, limité dans le temps et en nombre, qui va compenser les 43 ans de cotisations !

Même commentaire pour la possibilité offerte aux stagiaires de racheter leurs périodes de stage à hauteur de 300 euros. Quand on sait qu'en l'absence de statut, les stagiaires sont très souvent exploités par les employeurs, c'est de la provocation pure et simple.

De même, le gouvernement autorise les salariés ayant effectué des périodes d'apprentissage avant 2014 de les racheter.

Le gouvernement ne proposerait que de valider les périodes de stages des demandeurs d'emplois, de manière automatique, en intégrant les cotisations dans la gratification.

Pour les périodes d'apprentissage, il est proposé une validation rétroactive automatique, notamment pour les générations ayant effectué leurs périodes d'apprentissage après la réforme de la loi Fillon de 2010.

Si au départ la CGT se félicitait que les députés et le gouvernement aient déposé des amendements allant dans le sens de ses revendications, les résultats annoncés sont loin, très loin du compte.

La CGT n'accepte toujours pas cette nouvelle réforme des retraites anti-jeune. La CGT persiste et signe en exigeant :

- ◆ La validation des années de formation dans le calcul des retraites,
- ◆ La prise en compte des périodes d'apprentissage, de stages, et leur règlementation, afin qu'elles ne constituent pas des emplois déguisés,
- ◆ La prise en compte des périodes d'inactivité forcée, périodes où les jeunes cotisent de manière inégale,
- ◆ Et une durée de cotisation à 37,5 ans, soit 150 trimestres.

Ça y est, le gouvernement a tranché : il va sacrifier sa jeunesse pour faire plaisir au MEDEF. En effet, il a acté le principe d'un allongement de la durée de cotisations, 43 ans pour les jeunes nés à

Si les jeunes rentrent tardivement dans la vie professionnelle, c'est parce qu'ils se forment. La perspective de la précarité pourrait les motiver à faire des cycles d'études plus courts afin de rentrer plus tôt dans la vie active.



Si toutefois ils trouvent un emploi car le taux de chômage atteint les 10,5 % à fin septembre et celui des jeunes de moins de 25 ans de l'ordre de 26 % de la population active !

La tendance actuelle du marché du travail n'est donc pas au plein emploi malgré la soi-disant volonté du gouvernement à œuvrer dans ce sens.

En fait, avec de telles mesures, le gouvernement hypothèque l'avenir même de la France. Pour la CGT, le seul moyen pour sortir des difficultés de la crise du capitalisme est justement une jeunesse qualifiée et formée, à la pointe des nouvelles technologies, en constante évolution.

Le gouvernement mise-t-il sur les contrats aidés du type contrats de génération créés par la loi du 1er mars 2013 ?

Pour rappel, cette fameuse loi est sensée faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, l'embauche et le maintien des salariés âgés afin d'assurer la transmission des savoir-faire et des compétences aux jeunes.

Les patrons rentrant dans le processus devraient s'engager, d'une part à maintenir dans l'emploi des salariés seniors et d'autre part à embaucher les jeunes formés, ce qu'ils ne veulent pas faire. Car, qui dit garder des salariés âgés et embaucher des jeunes, dit augmenter la masse salariale.

Si les salariés âgés restent plus longtemps dans l'emploi, quand les jeunes diplômés vont-ils commencer à travailler ?

Cela ne va qu'accroître les files d'attente à Pôle Emploi.



A moins que ce soit un acte délibéré pour greffer un peu plus le budget de la protection sociale avec un chômage de masse et remettre ainsi en cause notre système solidaire au profit de systèmes par capitalisation? L'allongement de la durée des cotisations est donc bien une hérésie !

C'est sans compter sur la loi patronale du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi » qui va venir encore un peu plus précariser l'emploi des jeunes, notamment en facilitant le recours aux activités partielles, au contrat en CDI, à la tâche!

C'est sans compter aussi sur le fait que, si les salariés restent plus longtemps au boulot, ils vont s'user au travail et quand ils auront l'âge de partir, ce sera dans un état de santé dégradée.

La FNIC-CGT dit NON à toutes ces lois et réformes antisociales précarisant les salariés d'aujourd'hui et de demain.

Quant à la pénibilité, si le gouvernement en détermine une dizaine dont celle des travailleurs postés, reconnue comme réduisant l'espérance de vie des salariés y étant soumis de 7 à 9 ans, il en existe une qui est totalement exclue de la liste, qui frappe plus particulièrement les salariés ICTAM et qui peut tuer aussi. C'est ce que nous appelons communément « la souffrance au travail ».

Les signes en sont divers et variés : le stress, la dépression, la prise de psychotropes et de somnifères, les TMS, le burnout,...le suicide).

La seule cause de cette souffrance en est le système capitaliste.

Au nom de la rentabilité et de la compétitivité, le patronat, qui n'a pour mission que de les servir, met en place des conditions et des organisations du travail, des techniques de management qui emprisonnent le travail, interdisant l'initiative, bafouant les qualifications, infantilisant, individualisant,...histoire de capter toujours plus la valeur ajoutée que seul le travail crée.

Déjà particulièrement sous pression, l'encadrement est au cœur du chantage.

Non seulement leur salaire et leur temps de travail servent de variable d'ajustement, mais ils sont sommés de mettre en œuvre ces logiques destructrices sur le plan économique et humain. Une catégorie entre le marteau et l'enclume, isolée. Dire NON, ce serait en quelque sorte admettre son échec personnel alors que c'est l'organisation du travail qui est en cause et non l'humain.

Si les salariés sont malades au travail, c'est parce que « le travail est malade » comme le dit Yves Clot.

C'est donc le travail qu'il faut soigner avant tout, en lui redonnant du sens, en le revalorisant.

Le travail comme lieu d'apprentissage, d'émancipation et d'épanouissement.

C'est là que la CGT a tout son rôle à jouer, en se réappropriant le travail. Laisser faire, ce serait mettre en danger notre jeunesse !

Il y a donc une vraie URGENCE à redéfinir ensemble des repères revendicatifs collectifs, de quel syndicalisme CGT nous avons besoin.

La toute première action à réaliser serait de rompre l'isolement dans lequel se trouvent emprisonnés les salariés en recréant des collectifs.

Ce serait redonner un espace de liberté aux cadres, qu'ils reconquièrent le droit de s'exprimer individuellement et collectivement sur leur travail, et l'évaluation du savoir-faire plutôt que du savoir-être.

Ce serait sortir de la seule gouvernance actionnariale ce qui aurait pour effet de réduire le stress au travail en associant les cadres à la construction des objectifs et la répartition des moyens.

Ce serait également de travailler en complémentarité avec les différents intervenants sur la santé au travail que sont les CHSCT, CE, DP, Médecin du travail, Professionnels experts, Inspecteur du travail, l'Organisation Syndicale étant au centre du processus en coordonnant les actions.

Ce ne sont pas que des mots écrits sur un papier.

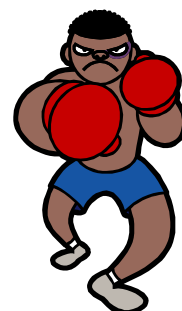
Si nous nous en donnons les moyens, tout cela est réalisable. Comme il a été possible en 1936 d'acquiescer le droit d'être payé à se reposer aux travers des CONGES PAYES ! Cela n'a été possible que par une action syndicale tenace et la grève.

En 2013, les mêmes recettes produisent les mêmes effets.

Lors des débats parlementaires sur le projet de réforme du gouvernement sur le dossier des retraites, le rapport de forces établi par l'action syndicale permet de faire évoluer la copie du gouvernement. Ce qui démontre, une fois de plus, qu'il faut poursuivre la mobilisation pour amplifier encore le rapport de forces afin d'aller encore plus loin dans les revendications.

ALORS POURSUIVONS LA LUTTE.

ON NE LACHE RIEN !



■ APPEL AU RENFORCEMENT L'UFICT FNIC et l'UGICT, des outils pour les catégories professionnelles Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres.

Comme tous les outils, l'UFICT et l'UGICT ont besoin de femmes et d'hommes pour les faire vivre, les faire exister.

Notre UFICT a besoin, pour se nourrir, pour être pertinente, pour être en adéquation avec les branches qui composent notre Fédération, de participants issus de ses branches. Seules celles de la chimie, du pétrole et des industries pharmaceutiques y participent. C'est trop peu.

D'autant plus que la Conférence Nationale UFICT FNIC de juin dernier a mis l'accent sur la nécessité de renforcer notre collectif fédéral. Nous vous attendons... nombreux.

Par ailleurs, l'UGICT, très orienté encadrement, souffre aujourd'hui, elle aussi, d'une réelle implication des techniciens et agents de maîtrises pour représenter et travailler au mieux avec cette catégorie de salariés.

Le bureau de l'UFICT FNIC fait remonter depuis longtemps le manque d'activité pour les non-cadres au sein de l'UGICT.

Des productions riches sont réalisées sur les populations cadres, mais les campagnes, tracts et autres travaux, restent limités, de notre point de vue, pour les populations techniciennes.

L'UGICT relance le groupe de travail TAM. Nous sommes convaincus que la présence de techniciens appartenant notre fédération FNIC aurait tout son sens dans un tel groupe.

Bien évidemment il serait nécessaire que ces camarades intègrent également notre collectif UFICT FNIC

Nous appelons donc l'ensemble de nos syndicats à se rapprocher de nous pour travailler à son renforcement.

Nos structures, de l'Union Locale aux fédérations et confédération, organisent de nombreuses formations de qualité. Nous souhaitons toutefois vous faire découvrir, d'autres sources de formation au sein de la CGT, celle organisée par l'UGICT. Parce qu'elles sont uniques et adaptées aux populations Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM).

Elles s'adressent aussi bien aux militants pour lesquels une activité pour les ICTAM existe déjà que pour celles et ceux qui veulent la mettre en place.

Ci-dessous la liste des formations qui, selon nous, ont toutes leur pertinence dans le cadre d'une activité pour ces catégories :

*** Retraites : comprendre la réforme de 2010 et le rendez-vous de 2013.**

5 jours - Centre Benoit Frachon - Courcelles (91)

- ↻ 21 au 25 octobre 2013
- ↻ 31 mars au 4 avril 2014
- ↻ 16 au 20 juin 2014
- ↻ 20 au 24 octobre 2014

*** Comprendre les déterminants de l'entreprise et du management.**

**5 jours - Université Robert Schuman - Institut du travail -
39 avenue de la Forêt-Noire - Strasbourg (67)**

- ↻ dimanche 24 (arrivée au soir) au vendredi 29 novembre 2013 (13h),
- ↻ dimanche 6 (arrivée au soir) au vendredi 11 avril 2014 (13h).

*** Construire le management alternatif au quotidien.**

3 jours - Centre Benoit Frachon - Courcelles (91)

- ↻ 30 septembre au 2 octobre 2013

↻ 11 au 13 décembre 2013

↻ 19 au 21 mars 2014

↻ 20 juin 2014

↻ 17 au 19 décembre 2014

*** Les Ictam dans la CGT : pourquoi ? comment ?**

2 jours - Centre Benoit Frachon - Courcelles (91)

↻ 2 et 3 décembre 2013 (ref O-SICTAM-1312)

*** Repères pour la bataille salariale.**

3 ou 5 jours - Centre Benoit Frachon - Courcelles (91)

- ↻ 5 au 7 février 2014 (ref R-SRBS-14-02)
- ↻ 6 au 10 octobre 2014 (5 jours) - (ref R-SRBS-14-10)
- ↻ 3 au 5 décembre 2014 (ref R-SRBS-14-12)

*** Communication web : construire un site.**

**3 jours - Centre Benoit Frachon - Courcelles (91)
ou Montreuil (93)**

- ↻ 16 au 18 octobre 2013 (Montreuil)
- ↻ 2 au 4 décembre 2013 (Montreuil)
- ↻ 29 au 31 janvier 2014 (Courcelles)
- ↻ 12 au 14 mars 2014 (Courcelles)
- ↻ 11 au 13 juin 2014 (Courcelles)
- ↻ 24 au 26 septembre 2014 (Courcelles)

*** Communication web : gérer ses réseaux sociaux.**

**3 jours - Centre Benoit Frachon - Courcelles (91)
ou Montreuil (93)**

- ↻ 6 au 8 novembre 2013 (Montreuil - 93)
- ↻ 9 au 11 avril 2014 (Courcelles)

CONTACT POUR LES INSCRIPTIONS Fabienne Tatot - Email : formation.syndicale@ugict.cgt.fr